

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4646**

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| objet :   | <b>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre de nouveaux projets de développement - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint européen - Autorisation de signer le marché à bons de commande</b> |
| service : | Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local                                                                                                                                                      |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'entrepreneuriat est une source significative de développement économique pour l'agglomération lyonnaise. Il est synonyme d'innovation, de création de valeur et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant : chaque année, plus de 20 000 emplois sont créés ou sauvegardés grâce à la création d'entreprise.

L'entrepreneuriat contribue à l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne.

Consciente de ces enjeux, la Communauté urbaine mène depuis plusieurs années une politique globale et innovante en faveur de la création et de la reprise d'entreprise : [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

Le dispositif vise à :

- sensibiliser les créateurs d'entreprise à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
- simplifier le parcours du créateur d'entreprise et lui offrir une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé. Pour ce faire, vingt-six portes d'entrée ont été mises en place sur les neuf conférences des maires de l'agglomération de façon à favoriser la proximité avec le créateur,
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En deux ans, la communauté urbaine de Lyon a connu une croissance de 12 % du nombre de créations d'entreprises, contre 9 % au niveau régional et 3 % au niveau national.

Le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] atteint aujourd'hui une certaine maturité qui nécessite de franchir un palier en termes d'innovation et de promotion, de manière à maintenir la position de référence de l'agglomération au niveau national et d'atteindre l'objectif fixé de l'inscrire dans le TOP 15 au niveau européen.

L'atteinte de cette ambition passe notamment par une consolidation de son positionnement en matière d'accompagnement des entreprises innovantes, par la recherche de nouveaux partenaires de haut rang (institutionnels, industriels ou financiers) mais aussi par le renforcement de ses actions de promotion et de sensibilisation de manière à atteindre plus de porteurs de projet.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine souhaite conduire les actions suivantes en recourant à des prestataires spécialisés :

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre de nouveaux projets de développement,
- conception et réalisation d'actions de communication et de relations de presse pour promouvoir le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat],
- prestation de relations publiques à l'occasion du salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes, organisé au palais des congrès de Lyon du 13 au 15 juin 2007,
- prestations de relations publiques à l'occasion d'autres événements en liaison avec l'entrepreneuriat,
- achats d'insertions presse et d'espaces publicitaires (faisabilité non confirmée),
- prestations diverses liées au salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes (palais des congrès du 13 au 15 juin 2007).

Le montant des prestations référencées ci-dessus peut être évalué à environ 417 200 € HT.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de lancement d'une procédure relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre de nouveaux projets de développement dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

La prestation fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de douze mois.

Le marché comportera un engagement de commande de 33 440 € HT minimum et 83 600 € HT maximum.

Les autres prestations mentionnées ci-dessus feront l'objet de marchés séparés.

Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint européen, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Où l'intervention de madame le rapporteur qui précise qu'il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert et non d'appel d'offres restreint ;

#### DECIDE

**1° - Accepte** la demande de modification de madame le rapporteur.

**2° - Approuve :**

a) - le lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre de nouveaux projets de développement dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat],

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

**3° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics.

**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**5° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre de nouveaux projets de développement et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 39 994,24 € TTC et maximum de 99 985,60 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**6° - Les dépenses** seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - délégation des affaires économiques et internationales - exercice 2007 - compte 622 800 - fonction 90 - opération n° 757.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,